

Communiqué de presse | 12 avril 2024

## Carrefour Léonard : Auderghem rappelle la loi et met la Région flamande en demeure

La commune d'Auderghem rappelle à la ministre Peeters que la loi spéciale du 8 août 1980 prévoit que « les accès et sorties du ring autoroutier de Bruxelles (R0) ne peuvent être fermés ou rendus inutilisables qu'après concertation entre les régions ». Elle met la Région flamande en demeure de respecter ses obligations et se réserve le droit d'intenter une action en justice.

Depuis l'annonce de la fermeture du tourne-à-droite vers Waterloo depuis Auderghem à partir du 16 avril et jusque fin octobre dans le cadre des travaux du carrefour Léonard, la commune d'Auderghem ne cesse de chercher des solutions viables pour minimiser les désagréments causés par ces travaux d'infrastructure majeurs.

La commune d'Auderghem a ainsi demandé par voie officielle le 8 avril dernier de suspendre temporairement les travaux afin d'élaborer un plan de mobilité adapté ainsi que des mesures d'accompagnement en concertation avec tous les acteurs concernés : la police, les communes impactées, les sociétés de transport, les Régions et les services de secours.

La commune d'Auderghem rappelle que l'article 92 bis §7 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 prévoit que « *les accès et sorties du ring autoroutier de Bruxelles (R0) ne peuvent être fermés ou rendus inutilisables qu'après concertation entre les régions* ».

« Face au refus actuel de la Région flamande de suspendre les travaux et de trouver des solutions concrètes au chaos annoncé, nous n'avons pas d'autres choix que de mettre en demeure la Région flamande de respecter la loi spéciale de réformes institutionnelles et de procéder à des concertations avant la mise en œuvre de la décision de fermeture du tourne-à-droite d'Auderghem vers Waterloo. Les courriers officiels de mise en demeure sont partis aujourd'hui », indique Matthieu Pillois, Échevin en charge de la Mobilité à Auderghem.

« Si la Flandre ne respecte pas cette obligation et ne réduit pas les nuisances pour les communes impactées, nous nous réservons le droit d'intenter une action en justice », prévient Sophie de Vos, Bourgmestre d'Auderghem.

« On l'oublie mais ce chantier aura aussi des répercussions catastrophiques pour les communes flamandes riveraines, Overijse et Tervuren notamment. **Auderghem invite la ministre Peeters à prendre de la hauteur et à éviter le désastre que son intransigeance pourrait avoir pour Bruxelles mais aussi pour la Flandre elle-même et son économie** », concluent Sophie de Vos et Matthieu Pillois.